



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Production d'oxygène en France

Question orale n° 1497

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur l'état de la production d'oxygène en France. Les salariés de la société Air Liquide, en particulier ceux du site du Blanc-Mesnil, alertent : alors que les besoins d'oxygène vont croissant en cette période de crise du covid, la production française est transférée et délocalisée à l'étranger. Elle lui demande quelles initiatives elle compte prendre pour maintenir et développer la production d'oxygène en France et pour lui donner le statut de bien public au même titre que l'eau, l'air ou l'énergie.

Texte de la réponse

PRODUCTION D'OXYGÈNE EN FRANCE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-George Buffet, pour exposer sa question, n° 1497, relative à la production d'oxygène en France.

Mme Marie-George Buffet. Le risque d'une pénurie d'oxygène à usage médical se fait sentir dans de nombreux pays, alors que la pandémie continue à sévir. L'Inde en est un exemple des plus dramatiques.

Si la France n'est pas confrontée à une situation aussi dramatique, je pense important d'entendre les salariés de la société Air liquide, entreprise du Blanc-Mesnil, dans ma circonscription. Air liquide, principal producteur d'oxygène en France est présent dans soixante-dix-huit pays, avec environ 64 500 collaborateurs. Ce groupe du CAC40 a affiché en 2020 un bénéfice de 2,4 milliards d'euros, contre 2,2 milliards l'année précédente et on peut s'attendre à un résultat du même ordre en 2021. Cette performance est due bien sûr à la forte augmentation de la demande en oxygène dans les services hospitaliers en France et dans le monde. Comme j'ai pu le lire dans la presse économique, « la crise sanitaire n'a pas coupé le souffle à Air liquide ».

Les salariés du Blanc-Mesnil ont tenu à m'alerter : il n'y a plus en France d'usine Air liquide pour construire – je reprends leurs termes – des « boîtes froides », à savoir des colonnes de liquéfaction des gaz de l'air. Le site de construction de Vitry-sur-Seine a été transféré aux Émirats arabes unis ; le bureau d'études qui était principalement localisé à Champigny-sur-Marne est maintenant en Pologne. De forts investissements se font également en Afrique du Sud, en Russie.

Je ne suis pas contre le développement international de tels groupes, mais alors que les besoins en oxygène vont croissant, comment expliquer le transfert de la production française à l'étranger ? Et si l'oxygène liquide ou gazeux était considéré comme un bien public échappant aux dogmes boursiers ? J'irai plus loin : le gaz, l'air, l'eau, l'énergie, les médicaments et aujourd'hui l'hydrogène doivent être regroupés dans un pôle public. Cette notion élargie de biens publics, mon groupe l'a souvent défendue au sein de cet hémicycle.

Madame la secrétaire d'État, quelles initiatives comptez-vous prendre pour maintenir et développer la production

d'oxygène en France et pour lui donner le statut de bien public ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable.

Mme Olivia Grégoire, *secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable*. Je vous remercie de votre question sur une ressource effectivement stratégique. Nous pourrions réfléchir, dans l'esprit de ce que vous proposez en matière de biens publics, à intégrer la distribution d'oxygène aux secteurs « stratégiques » chers à Arnaud Montebourg et élargis par la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE). Mon équipe et moi-même sommes pleinement à votre disposition pour y travailler parce votre question est pertinente : malheureusement, de l'Inde au Brésil, cette atroce crise a démontré à quel point l'oxygène était un bien stratégique, quasiment public, en tout cas de première nécessité.

Nous nous sommes renseignés, et Bercy n'a pas connaissance d'inquiétudes concernant Air liquide ou le fait qu'une étude ou un projet serait en cours pour transférer les productions d'oxygène de la France vers l'étranger. Aujourd'hui, pour des raisons techniques, tenant à la production et à l'utilisation même d'oxygène, la production est locale, avec des zones de chalandise de 300 à 400 kilomètres autour des usines. Ensuite, les usines d'oxygène Air liquide en France fonctionnent très bien : il n'y a pas de projet de fermeture ou d'arrêt des sites, à notre connaissance. Enfin la demande du marché français est largement inférieure aux capacités de production en France ; il n'existe aucune tension sur la chaîne d'approvisionnement d'oxygène en France, ni en matière de production ni en matière de distribution ou d'emballage.

S'agissant précisément du site de Blanc-Mesnil, il y a effectivement un projet de transfert d'activité, non pas à l'étranger mais à Saint-Ouen-l'Aumône dans le Val-d'Oise, soit à 35 kilomètres du site. Il s'agit du projet de création d'une usine de conditionnement et de distribution « 4.0 », qui va proposer aux salariés du site du Blanc-Mesnil leur transfert vers le site valdoisien. La date envisagée pour l'ouverture de la nouvelle usine est la fin de l'année 2022, mais cela n'entraînera ni licenciement ni départ contraint parmi les 120 salariés du Blanc-Mesnil. S'il est bien prévu une réduction de 14 postes au total pour le projet, cette réduction s'effectuera uniquement au gré des mutations et des départs à la retraite, qui auront lieu d'ici là.

D'ores et déjà, onze salariés ont entamé des démarches pour faire valoir leurs droits à la retraite dans les prochains mois ou années. Par ailleurs, le transfert de certains salariés vers d'autres sites d'Air liquide ou vers d'autres filiales du groupe est parfaitement possible. En outre, six créations de postes sont prévues et ceux-ci seront ouverts prioritairement aux salariés concernés par le projet.

Le groupe nous a assuré s'être engagé à accompagner dans une démarche de mobilité interne à proximité de leur lieu de travail les salariés qui ne pourraient pas être transférés à Saint-Ouen-l'Aumône. Des mesures d'accompagnement des salariés volontaires pour rejoindre le futur site de Saint-Ouen-l'Aumône ont été élaborées avec les représentants du comité social et économique au sein d'une commission *ad hoc*.

Ce projet revêt un caractère innovant, avec la création d'une nouvelle usine bénéficiant des dernières avancées technologiques. Il bénéficie également du label « vitrine industrie du futur » décerné par l'Alliance industrie du futur.

Madame la députée, je vous assure que nous suivons ce dossier avec vigilance et que nous sommes disposés à poursuivre ces échanges.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1497

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juin 2021](#)

Réponse publiée le : 16 juin 2021, page 6275

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 juin 2021](#)